

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Programme détaillé .....	3
- Programme par matière .....	3
- Prérequis entre cours .....	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	4
Informations diverses .....	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure .....	5
- Conditions d'admission .....	5
- Pédagogie .....	5
- Evaluation au cours de la formation .....	5
- Formations ultérieures accessibles .....	5
- Gestion et contacts .....	6
- Infos pratiques .....	7

## Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure en histoire de l'art et archéologie vous offre:

- une formation universitaire de base en histoire de l'art et archéologie ;
- des compétences dans l'approche critique de l'information (architecture, sculpture, peinture, musique, etc.) ;
- une introduction aux grandes civilisations et développements artistiques des différentes époques.

## Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Offrir aux bacheliers une formation universitaire de base en histoire de l'art et archéologie, dans la perspective de l'acquisition d'une compétence complémentaire à leur cursus principal.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Programme par matière

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Obligatoire</li> <li>△ Activité non dispensée en 2015-2016</li> <li>⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Au choix</li> <li>⊙ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016</li> <li>■ Activité avec prérequis</li> </ul> |
|--|---|

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

*L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an.*

Bloc  
annuel  
**2 3**

#### o Cours d'arts et civilisations (20 crédits)

*Attention, il faut tenir compte des cours bisannuels. Sur les deux années, il faut arriver à un total de 20 crédits pour les cours d'arts et civilisations.*

⊗ LARKE1451	Arts et civilisations : antiquité égyptienne et proche-orientale	Marie-Cécile Bruwier, Nicolas Cauwe	37.5h	5 Crédits	1q ⊕	x	x
⊗ LARKE1452	Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen	Nicolas Cauwe, Catherine Coquelet (suppl&eacute;e Laurent Verslype), Laurent Verslype	37.5h	5 Crédits	2q ⊕	x	x
⊗ LARKE1453	Arts et civilisations : arts du moyen-âge	Philippe Bragard (coord.), Ralph Dekoninck	37.5h	5 Crédits	2q ⊕	x	x
⊗ LARKE1454	Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine	Marco Cavalieri, Jan Driessen	37.5h	5 Crédits	2q ⊙	x	x
⊗ LARKE1455	Arts et civilisations : architecture des temps modernes et de l'époque contemporaine	Philippe Bragard	37.5h	5 Crédits	2q ⊙	x	x
⊗ LARKE1456	Arts et civilisations : arts visuels des temps modernes et de l'époque contemporaine	Alexander Streitberger	37.5h	5 Crédits	2q ⊕	x	x

#### o Cours de méthodologie (10 crédits)

*Attention, il faut tenir compte des cours bisannuels. Sur les deux blocs, il faut arriver à un total de 10 crédits pour les cours de méthodologie.*

⊗ LARKE1236	Introduction à la conservation du patrimoine (conservation et muséologie)	Marie-Cécile Bruwier	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LARKE1237	Interprétation de l'image - Introduction aux méthodes iconologiques	Ralph Dekoninck	15h	3 Crédits	1q	x	x
⊗ LARKE1238	Notions d'esthétique et de philosophie de l'art	Danielle Lories	22.5h	3 Crédits	2q	x	x
⊗ LARKE1431	Historiographie et épistémologie de l'archéologie et de l'histoire de l'art	Ralph Dekoninck, Jan Driessen	30h	5 Crédits	2q ⊙	x	x

#### Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2015-min-larke100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

## Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

## Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en philosophie [ prog-2015-filo1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [ prog-2015-roge1ba ]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [ prog-2015-soca1ba ]
- > Bachelier en information et communication [ prog-2015-comu1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [ prog-2015-rom1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [ prog-2015-germ1ba ]
- > Bachelier en sciences religieuses [ prog-2015-reli1ba ]
- > Bachelier en sciences biomédicales [ prog-2015-sbim1ba ]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [ prog-2015-edph1ba ]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [ prog-2015-farm1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [ prog-2015-clas1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [ prog-2015-hori1ba ]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [ prog-2015-ecge1ba ]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [ prog-2015-huso1ba ]
- > Bachelier en histoire [ prog-2015-hist1ba ]
- > Bachelier en sciences mathématiques [ prog-2015-math1ba ]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [ prog-2015-spol1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [ prog-2015-lafr1ba ]

### CONDITIONS D'ADMISSION

Cette mineure est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette.

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

### PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

**Pour les bacheliers qui ont suivi la mineure en histoire de l'art et archéologie, les masters suivants sont accessibles directement ou moyennant la réussite d'une année d'études préparatoire :**

<hr/>	
Tout bachelier en philosophie, arts et lettres	<p>&gt; <a href="#">Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a> Accès moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master. Voir#prog:intitule:arke2m=mod_compl#</p> <p>&gt; <a href="#">Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a> Accès moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master. Voir#prog:intitule:arke2m1=mod_compl#</p>
<hr/>	
Bachelier en histoire	<p>&gt; <a href="#">Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a> Accès direct moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p> <p>&gt; <a href="#">Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</a></p>
<hr/>	

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	<b>FIAL</b>	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	<a href="https://www.uclouvain.be/fial">https://www.uclouvain.be/fial</a>	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	<a href="#">Philippe Hiligsmann</a> <a href="#">Bérengère Bonduelle</a>	Doyen Directeur administratif de faculté

Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie ( <a href="#">ARKE</a> ) Ecole de philosophie ( <a href="#">EFIL</a> ) Commission de programme en langues et littératures anciennes ( <a href="#">GLOR</a> ) Commission de programme en histoire ( <a href="#">HIST</a> ) Commission de programme en langues et littératures modernes et anciennes ( <a href="#">LAFR</a> ) Commission de programme en linguistique ( <a href="#">LING</a> ) Commission de programme en langues et littératures modernes ( <a href="#">LMOD</a> ) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ( <a href="#">LSTI</a> ) Commission de programme en communication multilingue ( <a href="#">MULT</a> ) Commission de programme en langues et littératures françaises et romanes ( <a href="#">ROM</a> ) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication ( <a href="#">STIC</a> ) Commission de programme en arts du spectacle ( <a href="#">THEA</a> )
--------------------------	--

**Responsable académique du programme :** [Ralph Dekoninck](#)

### Personnes de contact

Conseillère aux études : [Fiorella Flamini](#)

## INFOS PRATIQUES

---

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en 1re année et 15 crédits de cours en 2e année.

#### 2. Admission à la mineure

Formation accessible à tous les bacheliers.

#### 3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

En deuxième année de bachelier

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

En troisième année de bachelier

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

#### 4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site

#### 2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

### Inscription aux activités de la mineure

#### 1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

#### 2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

#### 3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

### Supports disponibles

#### Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

### Organisation des examens

#### 1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrira en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrira aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

## **2. Consultation des horaires d'examens**

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.